



TIRAGE DE TROIS TRANCHES DE 100 OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS

Dans le cadre du contrat d'émission de 10.000 bons d'émissions (les « **Bons d'Emission** ») d'obligations convertibles en actions nouvelles à émettre de la Société (les « **OCA** ») avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant (les « **BSA** » et, ensemble avec les OCA, les « **OCABSA** ») conclu entre Europlasma S.A et Global Corporate Finance Opportunities 11 le 16 avril 2021, la Société annonce qu'elle a procédé ce jour au tirage de trois tranches de 100 OCA chacune, correspondant aux tranches 14 à 16, pour un montant nominal total de 3 M€.

Le programme de financement, d'un montant maximum de 100 M€ sur 7 ans, doit servir, pour 75%, à financer de nouveaux projets générateurs de valeur. À ce titre, les fonds issus de ce tirage seront alloués à :

- des investissements prioritaires pour Les forges de Tarbes, filiale acquise le 4 août dernier, conformément aux engagements pris devant les Tribunal de Commerce de Paris, visant la consolidation de l'outil de production et l'amélioration de sa robustesse et de sa performance ;
- la finalisation des bureaux et de la base vie du site de traitement des déchets d'amiante Inertam. Grâce à cette réalisation, soutenue par le Conseil Départemental des Landes, Inertam disposera d'un ensemble immobilier doté d'une haute efficacité énergétique et thermique lui permettant notamment de réaliser de véritables économies au fil du temps ;
- l'acquisition d'un scanner à rayons X pour vérifier la conformité du contenu des colis de déchets d'amiante et éventuellement identifier des objets qui pourraient pénaliser la production afin de les extraire avant leur introduction dans le broyeur. Ce dispositif devrait permettre ainsi un gain de productivité et de rentabilité ;
- l'aménagement de la zone de préparation de Combustibles Solides de Récupération (CSR) de CHOPEX, notamment avec la mise en place d'un système autonome de chargement des camions en CSR. Cette mesure permettra d'une part, de diminuer les coûts d'exploitation à terme et d'autre part, de contenir la dispersion de matière lors du chargement.

Rappel du cadre juridique de l'émission

La Société rappelle que ce programme de financement a été conclu dans le cadre de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2021. En vertu de cette délégation, le Conseil d'Administration a, le 16 avril 2021 (i) décidé de procéder à l'émission de 10.000 Bons d'Emission d'OCABSA et (ii) décidé d'en réserver la souscription au fonds Global Corporate Finance Opportunities 11, société dont le siège social est situé au 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102 aux îles Caïmans. Les caractéristiques sont détaillées dans [le communiqué du 16 avril 2021](#). La présente émission ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers. La Société attire l'attention du public sur le fait que la conversion ou l'exercice des titres émis dans le cadre de ce programme pourront intervenir à tout moment à la demande du porteur et que les actions qui en seront issues seront librement cessibles sur le marché Euronext Growth (Paris), dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables. Un tableau de suivi de la conversion des OCABSA est consultable sur le site Internet d'Europlasma dans la section « [Investisseurs et Actionnaires / information réglementée](#) », onglet « information sur le capital ».

Principaux risques associés à Europlasma

Les facteurs de risques propres à Europlasma et à son Groupe ainsi qu'à ses activités sont décrits au chapitre 2 du Rapport

Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information règlementée ».

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 20 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 693 – acbonjour@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr